



## Modification Travail en 2\*8

Par **didier61**, le **28/10/2015** à **22:13**

Bonjour tout le monde,

je vous expose mon "problème".

Je travail dans une menuiserie et notre patron aimerai passer une partie de l'atelier en 2\*8 (montage de meubles et commande numérique), jusque la pas de soucis! Nous faisons les 35 h en 4 jours et le vendredi est en heure supplémentaires. Plusieurs questions :

- Est ce que notre patron peut nous imposer les horaires en 2\*8?
- est ce que l'on a le droit de refuser sans avoir de retour de baton?
- est ce qu'il peut y avoir 2 types d'horaire travailler dans l'atelier?
- est ce que la prime d'équipe répond a une loi ou est ce que cela se négocie avec la direction? (compensation de la perte des heures supp. environ 300 euros par mois)

Voila dans un premier temps .

MERCI D'AVANCE pour vos réponses